



Ville de Pont-à-Mousson

Passeports biométriques

La mairie de Pont-à-Mousson fait partie des 2000 communes françaises équipées de stations d'enregistrement de données biométriques.

La mairie de Pont-à-Mousson délivre ces passeports comportant un composant électronique contenant deux données biométriques :
la photographie numérisée et les empreintes digitales du demandeur.

Le passage du passeport électronique au passeport biométrique s'inscrit dans une logique de lutte contre la fraude documentaire, conformément au règlement européen du 13 décembre 2004. Les passeports électroniques délivrés jusqu'à la date du déploiement du passeport biométrique restent valables jusqu'à la fin de leur validité.

Le dépôt du dossier de demande de passeport et le retrait du passeport se font sur rendez-vous .Le rendez –vous se fait par téléphone au : 03 83 81 66 58.

Ci-dessous la liste des communes en Meurthe-et –Moselle équipées de stations biométriques :

Pont-à -Mousson	Jarville la Malgrange	Joeuf	Toul
Nancy	Briey	Longwy	Vézelise
Baccarat	Villerupt	Lunéville	Dieulouard
Saint- max	Laxou	Homécourt	Frouard
Vandoeuvre les Nancy		Nomeny	Jarny

Les usagers peuvent se rendre dans n'importe quelle mairie de France dotée d'une station dédiée au passeport biométrique, pour déposer une demande de passeport.

IMPORTANT :

La mairie de Pont-à-Mousson est reliée au dispositif COMEDEC depuis le 01/07/2015 , vous n'êtes donc plus obligé(e)s de fournir une copie de votre acte de naissance lors d'une 1^{ère} demande passeport, si vous êtes né(e) à Pont-à-Mousson, ou dans toute ville reliée à ce dispositif.

La liste des villes connectées à ce système est consultable sur le site :

<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Lorsque votre dossier de demande de passeport est complet, l'agent municipal va scanner l'ensemble des documents et numériser les empreintes de huit doigts. Une fois l'enregistrement des données terminé, la plateforme régionale des passeports située à Metz réceptionne via un réseau sécurisé les dossiers et les vérifie avant d'autoriser leur fabrication par l'Imprimerie nationale.

A l'approche des départs en vacances, vous êtes invité(e)s à vérifier la date de validité de votre passeport pour ne pas vous trouver en difficultés au moment du départ ou du retour. Il convient d'anticiper et d'engager suffisamment tôt votre demande de titre auprès de la mairie de Pont-à-Mousson.

Mairie de Pont-à-Mousson. Services à la population.19, Place Duroc -54 700 PONT-A-MOUSSON

Tel : 03.83.81.66.58 – Fax : 03.83.81.66.57

Mel : servicesalapopulation@ville-pont-a-mousson.fr